



Convocation au spip antenne de grasse

Par son, le **12/12/2009** à **16:17**

Bonjour,

je souhaite avoir un renseignement. Je viens d'etre condamné a une peine d'emprisonnement avec sursis mise a l'epreuve, a la fin de la séance de mon jugement au tribunal "quelqu'un" m'a donné une feuille stipulant que je devrais me présenter au SPIP antenne de grasse du lundi au jeudi entre 9h30-12h00 et 14h00-17h00.

Ma question : doit-je attendre une convocation avec une date fixe ou doit-je aller spontanément à l'adresse indiquée dans les plus brefs délais?

Merci d'avance pour vos réponses, cordialement.